

PRISE EN CHARGE EN HAD

INFORMATION À DESTINATION DES PATIENTS ET DES AIDANTS

Votre proche s'est vu proposer
une prise en charge en HAD ?

L'HOSPITALISATION À DOMICILE EST UN MODE DE PRISE EN CHARGE QUI IMPLIQUE L'ENTOURAGE DANS LA MESURE OÙ LES SOINS « ENTRENT DANS LE DOMICILE »

 **L'HAD PEUT ÊTRE UNE SOLUTION PLUS AGRÉABLE POUR VOTRE PROCHE MALADE ET PLUS PRATIQUE POUR VOUS...**

► Elle vous évite de nombreux déplacements, tandis que votre proche malade bénéficie de votre présence et du confort de son « chez soi ».

 **CONSIDÉREZ TOUTEFOIS QU'ELLE PEUT VOUS DEMANDER UNE PLUS GRANDE PRÉSENCE.**

► Votre domicile doit pouvoir accueillir le matériel nécessaire à sa prise en charge... Plusieurs personnes peuvent y être présentes simultanément. Entre les visites des soignants, il se peut que vous ayez à aider votre proche et à gérer quelques aspects de la maladie.

Devenir aidant est un «**engagement solidaire et citoyen**» : prenez en compte tous ces aspects avant d'envisager l'HAD. Assurez-vous que cette option convient véritablement à votre mode de vie et à celui de votre entourage.

Cette fiche est destinée à vous informer sur votre prise en charge sous immuno-thérapie. Elle ne peut en aucun cas se substituer aux conseils de votre médecin ou de votre pharmacien et à la prescription de votre médecin. N'hésitez pas à leur demander des précisions sur les points qui ne vous paraîtraient pas suffisamment clairs et à leur demander des informations supplémentaires sur votre cas particulier. Les informations contenues dans cette fiche sont générales ; elles ne sont pas forcément adaptées à votre cas particulier. Ce document ne se substitue pas aux recommandations des autorités de santé ou à celles des sociétés savantes. Pour plus d'information sur l'immuno-thérapie, veuillez consulter votre médecin ou votre pharmacien.